



Lamotte-Beuvron

PROCEDURE DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE

Ville de Lamotte-Beuvron

Cette procédure sera évaluée et réadaptée en fonction de la réalité du terrain et des directives gouvernementales. L'organisation des groupes sera définie en fonction du nombre d'enfants accueillis.

I. Organisation par lieux et temps d'accueil

❖ Temps Périscolaires :

Les parents sont informés du fonctionnement et du lieu d'accueil selon le bâtiment où se trouve la classe de l'enfant (Charles Péguy et/ou Forum). Les parents doivent déposer et récupérer leur enfant dans le lieu d'accueil de celui-ci.



Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Une zone d'accueil parents est symbolisée sur chaque lieu. Les parents ne peuvent donc pas entrer dans les salles où se trouvent les enfants.

- Accueil groupe par bâtiment scolaire :
 - 1 salle allouée pour chaque bâtiment scolaire et un pôle pour chaque classe (forum et Charles Péguy),
 - 1 animateur référent
 - 1 couleur par salle et par groupe
- Tableau récapitulatif des répartitions par **groupes et lieux d'accueil** :

Groupes	Classes	Bâtiments	Lieux d'accueil	Couleur du groupe	Animateur référent
Groupe 1	Grande cour	Charles Péguy (grande cour RD2020)	Maison des animations	Bleu	Matin : Chloé et Charline Soir : Chloé et Charline ou Amandine
Groupe 2	Forum	Forum (Petite cour)	Périscolaire	Violet	Matin et Soir : Manon

Périscolaire du matin Les enfants sont déposés dans leurs cours respectives :

Le matin les animateurs accompagneront les enfants à l'entrée de l'école à partir de 8h50.

Lieux	Niveaux	heure	Animateurs référents	Point de rassemblement
Ecole Charles Péguy « Grandes Cour »	CP Mme Chambaret	8h50	Chloé Et Charline	Sous le préau
	CE1 Mme Biguet			
	CE2 M. Simon			
	CM1 Mme Alvarez			
	CM1 Mme Lafond Delpit			
	CM2 M. Simon			
	CM2 Mme Querol			
Forum « Petite Cour »	CP Mme Leroy	8h50	Manon	Cour forum
	CE1 Mme Guenon R			
	CE2 Mme Liebot			

Périscolaire du soir Récupération des enfants dans leurs cours respectives.

Le soir l'animateur se positionne en fonction du point de rassemblement noté ci-dessous pour récupérer les enfants (à partir de 16h30)

Lieux	Niveaux	Animateurs référents	Point de rassemblement
Ecole Charles Péguy « Grandes Cour »	CP Mme Chambaret	Chloé Et Charline ou Amandine	Sous le préau
	CE1 Mme Biguet		
	CE2 M. Simon		
	CM1 Mme Alvarez		
	CM1 Mme Lafond Delpit		
	CM2 M. Simon		
	CM2 Mme Querol		
Forum « Petite Cour »	CP Mme Leroy	Manon	Cour forum
	CE1 Mme Guenon R		
	CE2 Mme Liebot		

❖ Temps du mercredi :

Le système d'accueil est le même le mercredi que sur le temps périscolaire soit :

- un espace d'accueil par établissement avec un animateur référent. Pour voir la répartition proposée, se référer au tableau et au plan ci-dessous.

Par le biais du portail famille, les parents sont informés en amont du fonctionnement et du lieu d'accueil de l'enfant. Les parents doivent obligatoirement déposer et récupérer leur enfant dans le lieu d'accueil de celui-ci.

Particularité du temps du mercredi :

- **La garderie :**

La garderie est organisée sur le centre des maternels (7h30/9h00). Deux salles seront dédiées à ce temps d'accueil :

- Une salle pour les maternels (Salle du milieu avec Evelyne) et une autre salle pour les élémentaires (Salle de motricité avec Marselia)
- A la fin du créneau garderie, un animateur convoie et répartit les enfants de l'élémentaire sur les lieux d'accueil selon leur établissement scolaire et leur classe.
- La salle utilisée par les élémentaires pendant le temps de garderie est désinfectée dans la journée par le service entretien.

- **Le temps du midi :**

Le passage à la cantine va s'organiser par roulement et par groupe. 1^{er} groupe à 12h00 puis deuxième groupe à 12h10.

Chaque groupe classe mangera à une table.

Consignes sur le temps de restauration:

- Un sens de circulation est mis en place afin d'éviter que les deux groupes se croisent. Ils ne devront pas faire marche arrière (une entrée et une sortie différente).
- Les enfants doivent passer aux lavages des mains dans le respect des gestes barrières, puis se diriger sur la ligne de self.
- Le pain sera donné par l'animateur, il doit les poser sur le plateau avec des gants.
- A la fin du repas, les groupes débarrassent leur plateau un par un, puis se dirigent dans le sas de sortie

- **Tableau récapitulatif des répartitions par groupes et lieux d'accueil pour le mercredi**

Classes	Niveau scolaire	Salles	Couleur du groupe	Animateur référent
Mme Chambaret G CP Mme Biguet CE1 M. Simon CE2 Mme Alvarez CM1 Mme Lafond Delpit CM1 Mme Querol CM2 M. Simon CM2	Charles Péguy	Maison des Animations	Bleu	Chloé, Evelyne et Charline/ Amandine
Mme Leroy CP Mme Guenon R CE1 Mme Liebot CE2	Forum	Périscolaire	Violet	Manon

II. Consignes générales

Avant l'accueil :

- Aération des espaces par l'animateur pendant 10 minutes à l'arrivée.
- Répartition du matériel pouvant être utilisé pour chaque groupe.

Pendant l'accueil :

- Lavage des mains à l'arrivée des enfants. Le nettoyage des mains au savon est à privilégier. Si nécessaire pendant le temps d'accueil du gel hydroalcoolique est disponible. Il doit être impérativement utilisé sous contrôle de l'animateur référent.
- Respect des gestes barrières et de la distanciation physique: mise en place d'outils pour aider les enfants à visualiser et respecter les distances (affichages, fléchages, vidéos, chansons, aménagement des locaux...)
- Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel entre les enfants
- **Pour le périscolaire du matin** l'animateur dépose son groupe d'enfants dans les cours respectives.
- **Pour le périscolaire du soir** les enfants sont récupérés par l'animateur référent dans leurs cours respectives.

Après l'accueil :

- Aération des espaces pendant 10 minutes à la fermeture de la structure.
- Désinfection du matériel pédagogique utilisé (tables, chaises, ciseaux, crayons, jeux diverses...)
- Réaménagement des espaces pour le lendemain (Préparation des caisses d'activités. Exemple : lego, dessin, bricolage...)
- Désinfection des poignées de portes.

Les Activités :

- Des activités sont proposées aux différents groupes dans le respect des gestes barrières (activités manuelles, jeux d'expression, de coopération ...)
- Les enfants d'un même groupe classe ont la possibilité de jouer à des jeux communs (le matériel utilisé sera ensuite désinfecté ou laissé de côté pendant 24h avant réutilisation par un autre groupe).

III. Gestion d'une personne présentant des symptômes évocateurs de la COVID-19

Un mineur ou un encadrant qui présente des symptômes évocateurs de la COVID-19 ne doit pas prendre part à l'accueil. Le directeur de l'accueil ou le responsable doit en être informé.

Dans ce cas, la procédure est la suivante :

- isolement immédiat de la personne symptomatique ;
- éviction de la personne symptomatique par le directeur ou le responsable de l'accueil ;
- information du mineur, de ses représentants légaux ou de l'encadrant des démarches à entreprendre (consultation du médecin traitant ou de la plateforme Covid-19) ;
- si le mineur et l'encadrant ont participé à l'accueil : nettoyage et désinfection du lieu de déroulement des activités puis aération et ventilation renforcée.

Le directeur ou le responsable de l'accueil incite les représentants légaux ou l'encadrant concernés à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation/infirmation du cas).

- Si le résultat est négatif, ce dernier est transmis au responsable de l'accueil avant la réintégration de l'enfant.
- Si le résultat est positif, le cas est confirmé, et il ne doit pas prendre part à l'accueil avant un délai d'au moins 7 jours (à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques et à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques).
- Si le mineur ou l'encadrant à toujours de la fièvre au 7^{ème} jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la résolution disparition de la fièvre

A défaut d'information, le mineur ou l'encadrant ne pourra participer de nouveau à l'accueil qu'après un délai de 7 jours, et en l'absence de symptômes.

IV. Plan de la répartition des groupes